

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Olivier Cerutti, Gabriel Barrillier, Jean-Luc Forni, Nathalie Fontanet, Murat Julian Alder, Céline Zuber-Roy, Alexandre de Senarclens, Vincent Maitre, Jean-Marc Guinchard, Bertrand Buchs, Jean-Charles Lathion, Anne Marie von Arx-Vernon, Delphine Bachmann, Patrick Saudan, Raymond Wicky, Geneviève Arnold, François Lance, Guy Mettan

Date de dépôt : 2 juin 2017

Proposition de motion

pour que l'Etat employeur augmente sensiblement son effort en faveur de l'apprentissage

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que « le droit à l'éducation, à la formation et à la formation continue est garanti » (Cst-GE, art. 24, al. 1) et que « l'Etat facilite l'accès à la formation et promeut l'égalité des chances » (Cst-GE, art. 195, al. 1) ;
- que « l'Etat fait la promotion de la formation professionnelle, en collaboration avec les partenaires et les associations professionnels concernés » et qu'il « veille à la création des places de formation correspondant aux besoins, en encourageant la prospection et la création de places d'apprentissage en entreprise » (loi sur l'instruction publique – LIP, art. 95, al. 1) ;
- que « la politique cantonale de la formation professionnelle vise en particulier à offrir à tous les jeunes ainsi qu'aux adultes la possibilité de se former et d'accéder à une qualification professionnelle certifiée » (loi sur la formation professionnelle – LFP, art. 3, al. 2, let. a) et que « l'Etat encourage par des subventions et d'autres mesures » ce but parmi tant d'autres (LFP, art. 3, al. 3) ;
- qu'en 2016 on dénombrait 220 apprentis sous contrat sur 17 387 ETP du petit Etat, soit 1,27% contre 204 en 2015 (1,18%),

invite le Conseil d'Etat

- à procéder à un inventaire complet des métiers et fonctions offrant des places d'apprentissage et de stages dans le petit Etat ;
- à intensifier ses efforts pour engager davantage d'apprentis au sein du petit Etat, en leur permettant d'accéder à un éventail le plus large possible des métiers recensés ;
- à donner plus particulièrement une chance aux jeunes sortant directement de l'enseignement obligatoire qui peinent à trouver une place d'apprentissage en raison de leur jeune âge ou d'un choix par trop limité de possibilités de formation ;
- à présenter régulièrement, dès 2018, dans le cadre du traitement des comptes annuels, le bilan des efforts et actions entrepris pour augmenter l'offre de places par politique publique avec le nombre d'ETP pour les encadrer, ainsi que les raisons qui pourraient entraver cet effort.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Parmi la richesse des données figurant dans le *Bilan social 2016 de l'Etat*, lié aux documents sur les comptes annuels, il en est quelques-unes particulièrement surprenantes concernant le nombre d'apprentis engagés au sein du petit Etat. Pour 2016, seuls 220 apprentis sont recensés au sein du petit Etat, soit 1,27% des 17 387 ETP, contre 204, respectivement 1,18% en 2015, un chiffre notablement insuffisant au regard des effectifs totaux, bien loin en tout cas de l'objectif de 4% mentionné à maintes reprises par les responsables du DIP et des ressources humaines depuis plusieurs années.

Par ailleurs, il est curieux de constater que le bilan social ne fait l'objet d'aucune analyse détaillée.

Des informations manquent afin que notre Grand Conseil puisse avoir une idée précise des efforts réalisés par le Conseil d'Etat au sein des différents départements. Il nous paraît ainsi urgent d'agir pour au moins approcher globalement l'objectif articulé.

D'une façon générale, il nous paraît essentiel que l'Etat employeur devienne un formateur exemplaire en termes d'engagement d'apprentis afin de donner un signal fort et clair de son attachement au système de la formation duale comme le rappellent fréquemment nos magistrats. Or, l'apprentissage souffre encore aujourd'hui d'une forme de dédain au profit d'autres formations jugées à tort plus valorisantes.

Une politique plus active dans l'engagement des apprentis doit également être privilégiée au vu des difficultés que rencontrent chaque année plusieurs centaines de jeunes à la sortie de l'école obligatoire à trouver une place d'apprentissage. En ce sens, un coup de pouce de l'Etat formateur serait particulièrement le bienvenu, et ainsi renforcerait son rôle de collaboration avec les instances et institutions tripartites chargées de la formation comme le Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF).

L'Etat pourrait jouer ce rôle d'entraînement en tant que promoteur de la formation professionnelle. A court terme, il serait ensuite hautement souhaitable d'étendre cette stratégie au grand Etat.

Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver bon accueil à cette proposition de motion.

40 - Personnel en formation 2015 et 2016 (personne physique)

Personnel en formation	Effectif	
	2015	2016
Stagiaires	179	187
Stagiaires police, prison*	153	111
Apprentis	204	220
Total	536	518

* les stagiaires police, prison sont comptés également dans les fonctions permanentes du DSE.